



Appel à candidatures d'experts pour la constitution du Comité scientifique du programme de recherche (CSPR)

Intitulé de l'instance : « Comité scientifique du programme de recherche »

Le présent appel à candidatures s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation à l'évaluation des projets soumis en réponse aux appels à projets de recherche (APR) du Programme National de Recherche Environnement Santé Travail (PNR EST) et à leur suivi.

Le Comité scientifique du programme de recherche (CSPR), garant de la qualité des projets financés, regroupe des scientifiques dans tous les domaines couvrant le champ du PNR EST. Le CSPR est renouvelé partiellement chaque année. Pour cela, l'Anses est amenée à lancer des appels à candidatures ouverts pour constituer une liste de personnalités compétentes à utiliser lors de ces renouvellements partiels. C'est l'objet du présent appel.

Dans le cadre du PNR EST, deux appels à projets ont été lancés en 2021, l'un « généraliste » et l'autre portant sur le thème « radiofréquences et santé ». A chacun de ses appels est associé un comité spécifique.

■ Rôle et missions :

Le CSPR est composé de scientifiques ayant fait leurs preuves dans les domaines des risques environnementaux pour la santé humaine en population générale et au travail ainsi que celui des risques pour les écosystèmes.

Ce comité est constitué de deux sections :

- les sections «évaluation» : elles interviennent dans l'organisation des APR et la sélection des projets soumis. Chacune est composée de 5 à 30 membres, selon l'étendue thématique considérée de l'appel à projets à laquelle elles sont associées. Ces membres sont choisis pour refléter la diversité des thèmes abordés et l'équilibre des différentes disciplines concernées,
- la section «suivi», commune à l'ensemble des projets : Elle intervient dans les activités de suivi de la réalisation des projets financés par l'Anses.

.../...

Chaque section « évaluation » du CSPR est chargée d'évaluer les dossiers soumis à un APR du PNR EST :

- lors d'une étape de pré-sélection sur lettres d'intention (LI). Celles-ci sont examinées lors d'une séance plénière d'au maximum deux jours (une demi-journée dans le cas de l'appel à projets radiofréquences et santé). Le comité retient celles qui pourront donner lieu à des dossiers complets. Chaque membre a la charge de l'évaluation d'un certain nombre de lettres d'intention et est amené à rédiger de courts rapports écrits, qui sont ensuite discutés collectivement. Chaque LI est évaluée par un rapporteur et un lecteur membre du CSPR.
- à l'étape de sélection sur dossiers complets. Les porteurs retenus à l'étape précédente soumettent des dossiers complets évalués par le CSPR lors d'une séance plénière d'au plus deux jours. Chaque membre du comité rédige préalablement un avis sur un certain nombre de projets dont il a la charge en tant que rapporteur ou en tant que lecteur en s'appuyant sur l'avis d'experts extérieurs. Ces avis sont ensuite discutés collectivement.

Les évaluations des projets soumis se font en fonction de critères tels qu'originalité scientifique, impact, qualité de la méthodologie, qualité de l'organisation.

La section « suivi » se réunit régulièrement pour évaluer l'avancement des travaux et la qualité des rapports scientifiques rédigés par les porteurs de projets financés (un rapport intermédiaire et un rapport final). Les projets durent en moyenne deux à trois ans.

■ **Composition et fonctionnement :**

Les candidats devront justifier d'une activité de recherche de haut niveau et/ou avoir une compétence justifiant leur apport à l'évaluation des dossiers, dans le cadre des grandes thématiques traitées dans le PNR EST.